**Être animateur sur un séjour de la Pierre et le Sable**

Recrutement

* Envoyer son CV et le questionnaire rempli à l’association
* Être disponible après lecture des documents envoyés pour un entretien téléphonique
* Signer son contrat
* Envoyer les photocopies de sa carte Vitale et son permis de conduire
* Participer aux 2 journées de formation : cession en juin ou en juillet

Type de contrat

* CEE Contrat d’engagement éducatif pour l’encadrement d’un séjour de vacances pour adultes déficients mentaux.

Statut

* Animateur accompagnateur. Les séjours sont gérés de manière collégiale entre les animateurs. La responsabilité du séjour est partagée entre tous les animateurs. Nous nommons un responsable de séjour pour les équipes de 5 animateurs, soit 3 séjours dans le catalogue.
* Les nouveaux animateurs embauchés par l’association sont toujours intégrés dans des équipes composées d’anciens animateurs. Ils ne seront pas envoyer sur un séjour à l’étranger.
* Sur certains séjours, des animateurs volants sont embauchés pour remplacer les animateurs lors de leur jour de congés.

Salaire

* Grille des salaires :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **journées de formation** | | 40,00 € par jour | |
| **journée de préparation** | | 40,00 € par jour | |
| **journée de congés (1 jour par semaine)** | | suivant la grille ci-dessous | |
| **Salaire journalier en séjour** | | **Autonomie** | |
| Bonne autonomie | Autonomie moyenne |
| **type de gestion** | gestion libre | 50,00 € | 52,00 € |
| demi-pension | 48,00 € | 50,00 € |
| pension complète | 46,00 € | 48,00 € |

* Salaire net suivant la durée du séjour pour les nouveaux animateurs :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **15 jours + 2 jours de formation + 1 jour de préparation** | | **Autonomie** | |  | **22 jours + 2 jours de formation + 1 jour de préparation** | | **Autonomie** | |
| BA | MA |  | BA | MA |
| **type de gestion** | GL | 870,00 € | 900,00 € |  | **type de gestion** | GL | 1 220,00 € | 1 264,00 € |
| DP | 840,00 € | 870,00 € |  | DP | 1 176,00 € | 1 220,00 € |
| PC | 810,00 € | 840,00 € |  | PC | 1 132,00 € | 1 176,00 € |

* Indemnité de transport pour les personnes hors département 06 (voir la grille de remboursement des frais de transport) de 80 à 150 euros suivant les départements.
* Vous êtes nourris et logés pendant toutes les journées de votre contrat, y compris pendant la formation et la journée de préparation.

Votre lieu de travail

* Votre séjour vous sera communiqué à votre embauche suivant vos préférences. Si toutefois l’association, pour des raisons d’organisation, voulait modifier votre lieu de séjour, cette modification se ferait avec votre accord.

La formation

* Apports théoriques en grand groupe, organisation et administration en petit groupe.
* Contrôle individualisé de vos compétences de conduite et prise en main de minibus avec un moniteur d’auto-école.
* La formation se déroule soit :
  + Le samedi 26 juin à partir de 10h00 au dimanche 27 juin à 16h00 à Châtillon Saint Jean aux gites de Châtillons (Gare de Valence TGV à 30mn).
  + Le mercredi 28 juillet à partir de 10h00 au jeudi 29 juillet à 17h00 à Carros à l’hôtel Promotel
* Vous recevrez un document de formation avant le déroulement de celle-ci.
* Les frais de transports pour se rendre à la cession de juin (Châtillon Saint Jean, gare la plus proche Valence TGV) sont pris en charge dans leurs intégralités par l’association.

Début de séjour et fin de séjour

* Votre contrat débute 3 jours avant le départ effectif en séjour : formation + préparation.
* La journée de préparation des séjours se déroule soit :
  + le vendredi 2 juillet pour les séjours de juillet
  + le vendredi 30 juillet pour les séjours d’août
* A l’hôtel Promotel de Carros (à côté de Nice) à partir de 10h00.
* Tous les animateurs doivent participer à cette journée de préparation, sauf ceux prévus sur des transports en train (la plupart du temps des anciens animateurs).
* Le vendredi soir (2 ou 30 juillet), vous serez logés au plus prés de votre premier rendez-vous du lendemain. Vous pourrez donc avoir un trajet à faire en véhicule ou en train dès le vendredi soir ex : Aix en Provence, Gap, Lyon, Annecy…
* Les départs en séjour se feront les samedis 3 juillet et 31 juillet.
* Les retours des séjours se font les samedis 17 et 24 juillets et 14 et 21 août. Vous êtes libérés de vos obligations, lorsque votre transport est fini et vos obligations administratives terminées (rendu comptabilité, compte rendu séjour, véhicule, matériel…). Vous serez libres aux alentours de 20 heures.
* Vous recevrez une indemnité forfaitaire de 30,00 € pour la nuit du jour de votre retour. Nous ne gérons pas les réservations pour cette nuitée.

Transport

* Les transports sont organisés de façon à réduire le temps de voyage des vacanciers.
* Ils sont effectués par les animateurs en minibus, voitures ou en train en suivant une feuille de route propre à chaque animateur.
* Nous donnons des rendez-vous pour les départs et les retours sur le lieu de vie du vacancier ou le plus près possible de celui-ci (gare, sortie d’autoroute…).
* Cette organisation plus confortable pour le vacancier nécessite une grande rigueur et une grande implication des animateurs.
* Les animateurs peuvent toucher une prime pour certains transports longs et compliqués.

Nos attentes sur votre engagement

* Prendre connaissance des documents de formation et du déroulement du séjour
* Participer aux réunions durant le séjour, à la gestion des comptes, aux bilans de fin de séjour.
* Assurer le transport des vacanciers depuis leur domicile ou leur foyer jusqu’au lieu de séjour, ainsi que le trajet de retour
* Organiser les journées en fonction du rythme des vacanciers et de leurs souhaits.
* Prendre en charge la vie quotidienne et les tâches matérielles (repas, médicaments, ménage, rangement, lessive...).
* Veiller à ce que tous traitent les personnes handicapées avec considération et respect, et en tenant compte de leur statut d’adulte.
* Veiller au respect du programme établi, et à ce que le séjour corresponde au descriptif communiqué aux vacanciers.
* Veiller au bien-être physique et psychologique des personnes handicapées. Leur proposer un accompagnement respectueux des difficultés et des capacités de chacun.
* Respecter et faire respecter les locaux (gîte…), le personnel des hébergements du lieu de séjour, le matériel (minibus, vaisselle…) qui vous sont confiés et les remettre en bon état en fin de séjour.
* Respecter les clauses habituelles de sécurité.
* Veiller à la sécurité de chaque vacancier.
* Respecter les horaires et avertir en cas de retard.
* A l’issue du séjour, ne finir son travail que lorsque tous les vacanciers sont repartis vers leur domicile, les véhicules ramenés aux sociétés de location et les documents de fin de séjour, ainsi que la caisse, la comptabilité et le matériel rendus à un permanent de l’association.
* Travailler en équipe : se mettre d’accord sur un projet de séjour (objectifs, mode de fonctionnement, règles de vie…), se répartir équitablement le travail, se transmettre les informations, se concerter avant de prendre des décisions, etc.
* Communiquer régulièrement avec le référent de séjour (permanent de la Pierre et le Sable) pour transmettre les informations relatives au déroulement du séjour et aux vacanciers
* Et en plus : s’investir, prendre des initiatives, s’adapter, être ouvert, être toujours bienveillants avec les vacanciers et les membres de son équipe, être humble, reconnaitre ses erreurs, se reposer, s’impliquer encore, profiter de tous les moments difficiles ou heureux, partager, être critique sans être négatif, trouver des solutions, insuffler la joie et le bonheur à tous et réussir, tous ensemble, à offrir un séjour mémorable voire extraordinaire…